

OBJET / GAIA

**ALSH : mise à
disposition locaux
de l'école Ste
Marie par
l'OGEC**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
22 février 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24
hor zirenak:

Nombre de votants / 29
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 1^{er} MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Didier Irastorza, adjoint, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othateguy, Mme Carmen Gonzalez, Mme Nathalie Aïçaguerre, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, M. Peio Etcheleku à M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othateguy à Mme Yolande Huguenard, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkarria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Durant les vacances scolaires d'été, les activités extrascolaires de l'ALSH sont réparties de façon homogène selon l'âge des enfants, les activités proposées et la capacité maximale d'accueil des mineurs (165) possible sur trois établissements publics dédiés : Ecole Primaire « Curutchague » - Ecole Maternelle « Chantecler » et l'Espace Jeunes.

Cette année, la Commune envisage des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de réhabilitation de l'école maternelle publique « Chantecler », établissement scolaire accueillant la section des plus petits chaque vacance d'été. L'accueil des enfants fréquentant l'ALSH pour les activités extrascolaires sera interrompu sur ce site pendant deux mois cette année 2021.

Compte tenu de la période de pandémie liée à la COVID-19 et dans l'incertitude de son évolution, il n'est pas envisageable de regrouper les enfants sur deux structures uniquement.

M. le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention permettant l'utilisation des locaux de la maternelle de l'Ecole Privée Sainte Marie à l'ALSH, telle que définie ci-après :

- une partie des locaux situés dans l'enceinte de l'Ecole Sainte-Marie, dont :
- o le bâtiment accueillant la section de la maternelle ;
 - o la cour de récréation et aire de jeux clos ;
 - o ainsi que les voies de cheminement nécessaires à l'accès de cette structure ;
- et ce, durant le fonctionnement de l'ALSH pour la période extrascolaire en 2021, citée ci-après :
- o grandes vacances scolaires d'été : du 8 juillet au 14 août 2021.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention ci-annexé d'occupation des locaux portant sur la mise à disposition des locaux de la maternelle de l'école Privée Sainte-Marie pour l'ALSH,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec l'association Syndicale Camboarde, l'OGEC de Cambo-Les-Bains, et l'Ecole Privée Sainte-Marie.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza